

**ADDITIF N°\_001 /A/HYDRO-MEKIN/DG/CIPM/2025**

RELATIF A AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AAMI/HYDRO-MEKIN/2025 DU 25/02/2025

POUR LE RECRUTEMENT D'UN OU PLUSIEURS CABINETS D'EXPERTISE ET D'ENTREPRISES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DES GROUPES TURBINES ALTERNATEURS DE LA CENTRALE DE MEKIN SUITE AU SINISTRE D'INONDATION SURVENU DU 15 AU 22 SEPTEMBRE 2024 ET LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR LA REHABILITATION DESDITS GROUPES ET LA REMISE EN FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE DE MEKIN

L'additif suivant est apporté à l'Avis à Manifestation ci-dessus mentionné

**A LIEU DE :**

**2- Participation et origine**

La participation au présent Avis à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux Cabinets d'expertise nationaux et Internationaux ayant une bonne maîtrise des aménagements hydroélectriques et particulièrement des équipements électriques, mécaniques et hydromécaniques.

**3- PROFIL DU CANDIDAT :**

Pour soumissionner à cet AAMI, les Cabinets devront justifier de :

- Références dans les études, le dimensionnement, le suivi des travaux, le diagnostic et l'audit de groupes turbines alternateurs ainsi que leurs équipements auxiliaires ; la connaissance des équipements fabriqués suivant les normes chinoises constituent un atout ;
- un personnel qualifié constitué de :
  - un expert turbinier hydro-mécanicien ayant au minimum vingt (20) ans d'expérience et ayant participé à au moins trois (03) projets similaires, ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ;
  - un expert en électromécanique ayant au moins vingt (20) ans d'expérience et ayant participé dans au moins trois (03) projets similaires ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ;
  - un expert électricien ayant au moins vingt (20) ans d'expérience et ayant participé dans au moins trois (03) projets similaires ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ;
- le personnel de support

Les experts mandatés par le cabinet devront s'exprimer en français et en anglais.

- D'un chiffre d'affaires supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de FCFA.

**4- DESCRIPTION DE LA MISSION :**

A l'issue de la prestation, le Cabinet devra :

- Réaliser les prestations de diagnostic approfondi des alternateurs de la centrale, comprenant à minima :
  - La définition des phases cruciales de requalification des alternateurs par la réalisation et l'analyse des tests ;

- Le diagnostic de l'ensemble statorique de chacun des trois alternateurs (contrôle visuel, essais de polarisation, mesures de pertes diélectriques, mesures en haute tension continue, mesures des décharges partielles) ;
  - Le diagnostic de l'ensemble rotorique de chacun des trois alternateurs (contrôle visuels, mesures de la résistance d'isolement, mesures de l'équirépartition entre pôles, mesures et contrôle des résistances de contact des connexions interpolaires et liaison bagues-bobines) ;
  - L'établissement d'un plan d'actions correctives adapté ;
- La réalisation des prestations de diagnostic approfondi de l'ensemble turbine-alternateur de chaque groupe ;
  - La définition de l'ensemble des travaux à réaliser ainsi que leur méthodologie pour réhabiliter les groupes turbines-alternateurs et leurs systèmes auxiliaires et remettre la centrale de Mekin en fonctionnement ;
  - L'évaluation des coûts totaux des travaux de réhabilitation des groupes turbines-alternateurs et leurs systèmes auxiliaires ;
  - La planification d'un séquençage de remise en fonctionnement des groupes turbines-alternateurs en fonction des ressources annuelles allouées pour les travaux de réhabilitation ;
  - La rédaction d'un plan de maintenance et d'exploitation et d'un plan de surveillance de la centrale ;
  - La préparation du dossier de consultation permettant de définir avec précision les exigences du Maître d'ouvrage et les critères pour sélectionner l'entreprise la mieux-disante pour réaliser les travaux de réhabilitation et de remise en fonctionnement de la centrale de Mekin.

## 5- FINANCEMENT :

Les prestations objets du présent AAMI seront financées par le budget d'investissement de la société HYDRO-MEKIN, exercice 2025.

## 6- DUREE DE LA MISSION :

La durée des prestations est estimée à trente (30) jours intégrant les délais de validation des différents rapports. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## 7- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats au présent Avis à Manifestation d'Intérêt devront fournir **en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies** les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

### 7.1. Volume 1 : Pièces administratives

Le dossier administratif comprendra les documents administratifs ci-après (en originaux ou copies certifiées conformes et en cours de validité suivant la législation camerounaise) :

- Statut juridique de la société et numéro de registre du commerce et du crédit immobilier (copies certifiées) ;
- Qualité du signataire de la soumission et procuration (original) ;
- L'original de l'attestation de non faillite établie par le Tribunal du lieu du siège de la société ou toute autre entité dédié datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;
- L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une Banque agréée par le Ministre en charge des Finances, ou une banque internationale reconnue et acceptable par le Maître d'Ouvrage.

- Pour les soumissionnaires établis au Cameroun, les pièces suivantes datant de moins de trois mois :
  - La copie de l'attestation d'immatriculation en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
  - L'original de l'attestation de conformité fiscale ;
  - L'original de l'attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable
- Les pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement ainsi que l'accord de groupement ;
- L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois.

## 7.2. Volume 2 : Dossier Technique

HYDRO-MEKIN invite tous les cabinets d'expertise intéressés et ayant une réputation établie à manifester leur intérêt à fournir :

- a- une lettre de motivation du candidat montrant son intérêt pour la mission ;
- b- les références du candidat dans les travaux similaires, ou dans les missions d'études, de dimensionnement, ou de suivi de montage des groupes turbines alternateurs (joindre les copies des contrats, PV de réception, attestation de bonne exécution) ;
- c- les références de son personnel clé (CV, copie des diplômes, copies d'attestation d'appartenance à des ordres professionnels éventuellement) ;
- d- la méthodologie d'exécution de la prestation faisant également ressortir un planning et l'organigramme de l'équipe à mettre en place ;
- e- la capacité financière d'un montant supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) FCFA.

## 8- CRITERES DE QUALIFICATION

### 9.1. Critères éliminatoires :

- Dossier incomplet ou pièces non conformes,
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Note technique inférieure à 70 sur 100 ;

### 9.2. Critères essentiels :

Le dossier technique de chaque cabinet sera évalué sur 100 points et selon les critères suivants :

N°	Critères d'évaluation des soumissionnaires	Notation
1	Références du Cabinet	25 pts
1.1	Références générales (ancienneté) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre d'années &lt; 05 ans</li> </ul>	10

(B1)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 pts si 05 ans <math>\leq</math> nbre d'années &lt; 15 ans</li> <li>- 10 pts si nbre d'années <math>\geq</math> 15 ans</li> </ul>	
	<b>Références dans les prestations similaires (diagnostic et l'audit de groupe turbines alternateurs ainsi que leurs équipements auxiliaires)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre de projets &lt; 03</li> <li>- 10 pts si 03 <math>\leq</math> nbre de projets <math>\leq</math> 05</li> <li>- 15 pts si nbre de projets &gt; 05</li> </ul>	15
<b>2</b>	<b>Personnel clé de la mission</b>	45
<b>2.1</b>	<b>Expert turbinier hydro-mécanicien</b>	
a	<i>Diplôme universitaire en électromécanique, mécanique ou équivalent</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si &lt; Bac+5</li> <li>- 2 pts si <math>\geq</math> Bac+5</li> </ul>	02 pts
b	<i>Expérience générales</i>	06 pts
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre de projets &lt; 03</li> <li>- 07 pts si nbre de projets <math>\geq</math> 03</li> </ul>	07 pts
<b>2.2</b>	<b>Expert turbinier électromécanique</b>	
a	<i>Diplôme universitaire en électromécanique, mécanique ou équivalent</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si &lt; Bac+5</li> <li>- 2 pts si <math>\geq</math> Bac+5</li> </ul>	02 pts
b	<i>Expérience générales</i>	06 pts
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre de projets &lt; 03</li> <li>- 07 pts si nbre de projets <math>\geq</math> 03</li> </ul>	07 pts
<b>2.3</b>	<b>Expert électricien</b>	
a	<i>Diplôme universitaire en génie électrique ou équivalent</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si &lt; Bac+5</li> <li>- 2 pts si <math>\geq</math> Bac+5</li> </ul>	02 pts
b	<i>Expérience générales</i>	06 pts
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre de projets &lt; 03</li> <li>- 07 pts si nbre de projets <math>\geq</math> 03</li> </ul>	07 pts
<b>4</b>	<b>Plan de travail et méthodologie proposés</b>	15 pts
4.1	<i>Compréhension de l'objet de la mission</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si médiocre : 0 pt</li> <li>- si satisfaisante : 04 pts</li> <li>- si très bonne : 06 pts</li> </ul>	06 pts

Br

4.2	<b>Organigramme</b> - si médiocre : 0 pt - si satisfaisante : 02 pts - si très bonne : 04 pts	04 pts
4.3	<b>Planning proposé</b> - si médiocre : 0 pt - si satisfaisant : 03 pts - si très bon : 05 pts	05 pts
5	<b>Capacités financières (joindre les pièces justificatives)</b> <b>Fonds propres</b> - si $< 50$ millions: 0 pt - si $\geq 50$ millions : 10 pts	10 pts
6	<b>Présentation de l'offre</b>	5 pts
6.1	Clarté du document	2 pts
6.2	Reliure/intercalaires de couleur	2 pts
6.3	Pagination	1 pt
	<b>TOTAL</b>	<b>100 pts</b>

## 9- DEPOT ET PRESENTATION DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou anglais en **sept exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés d'HYDRO-MEKIN, sis au 1<sup>er</sup> étage de la Direction Générale, Etoa-Meki, B.P : 13 155 Yaoundé, sous pli fermé au plus tard le **14/03/2025** à 12 heures, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 001/AAMI/HYDRO-MEKIN/2025 DU 25/02/2025**

Pour le recrutement d'un ou plusieurs cabinets d'expertise pour la réalisation du diagnostic approfondi des groupes turbines alternateurs de la centrale de Mekin suite au sinistre d'inondation survenu du 15 au 22 septembre 2024 et la rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation desdits groupes et la remise en fonctionnement de la centrale de Mekin.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les offres parvenues après ce délai seront rejetées.

L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir deux (02) enveloppes intérieures cachetées :

- Une première enveloppe dite « **Enveloppe A** » cachetée « **Dossier administratif** » ;
- Une deuxième enveloppe dite « **Enveloppe B** » cachetée « **Dossier technique** ».

## 10- PUBLICATION DES RESULTATS

Les cabinets ayant obtenus des notes supérieures ou égales à 70 pts/100 seront invités par le Maître d'ouvrage à participer à l'Avis d'Appel d'Offres restreint.

Les cabinets non retenus seront invités à retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi elles seront détruites sans qu'il n'ait lieu à réclamation.

## 11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

*PA*

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Technique d'HYDRO-MEKIN, Tél : +237 697 16 32 34/+237 691 49 31 35 ; e-mail : [nbumsong@yahoo.fr](mailto:nbumsong@yahoo.fr).

## LIRE :

### 2- Allotissement :

Les prestations objet de l'Avis à Manifestation d'Intérêt sont reparties en trois lots suivants :

- a*- Lot 1 : Travaux de démontage et remontage ;
- b*- Lot 2 : Prestations d'expertise approfondi des alternateurs ;
- c*- Lot 3 : Prestations d'expertise approfondi des turbines.

### 3- Participation et origine

La participation au présent Avis à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux Cabinets d'expertise et entreprises de travaux nationaux et Internationaux ayant une bonne maîtrise des aménagements hydroélectriques et particulièrement des équipements électriques, mécaniques et hydromécaniques.

Un soumissionnaire peut postuler pour les trois lots

### 4- PROFIL DU CANDIDAT :

Pour soumissionner à cet AAMI, les Cabinets ou les entreprises devront justifier de :

- Références dans les études, le dimensionnement, travaux et le suivi des travaux, le diagnostic et l'audit de groupes turbines alternateurs ainsi que leurs équipements auxiliaires ; la connaissance des équipements fabriqués suivant les normes chinoises constituent un atout ;
- un personnel qualifié constitué de :
  - un expert turbinier hydro-mécanicien ayant au minimum vingt (20) ans d'expérience et ayant participé à au moins trois (03) projets similaires, ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ; cet expert est obligatoire pour les lots 1 et 3.
  - un expert en électromécanique ayant au moins vingt (20) ans d'expérience et ayant participé dans au moins trois (03) projets similaires ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ; cet expert est obligatoire pour tous les lots.
  - un expert électricien ayant au moins quinze (15) ans d'expérience et ayant participé dans au moins trois (03) projets similaires ou d'étude, de suivi des travaux de montage de turbines ; cet expert est obligatoire pour les lots 1 et 2.
- le personnel de support  
Les experts mandatés par le cabinet devront s'exprimer en français et en anglais.
- D'un chiffre d'affaires supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de FCFA.

### 5- DESCRIPTION DE LA MISSION :

A l'issue de la prestation, le Cabinet devra :

#### 5.1. Lot 1 : Travaux de démontage et remontage

Ce lot est réservé aux entreprises de travaux dans le cadre de la réalisation des prestations d'expertise approfondi des groupes turbines alternateurs réalisées par les Cabinets d'expertise. L'entreprise retenue sera chargé de réaliser les travaux suivants :

- Le démontage de l'ensemble statorique de chaque groupe turbine alternateur et des systèmes auxiliaires associés ;

*BR*

- Le démontage de l'ensemble rotorique de chaque groupe turbine alternateur et des systèmes auxiliaires et des systèmes auxiliaires associés ;
- La mise à disposition des équipements, accessoires et installations de séchage des alternateurs ;
- Le séchage des ensembles rotoriques et statoriques et des systèmes auxiliaires associés sous bâche à 40°C avant le début des prestations d'expertise approfondi des alternateurs ;
- Le remontage des ensembles rotoriques et statoriques et des systèmes auxiliaires associés après les prestations d'expertise approfondi des alternateurs.

#### **5.2.        Lot 2 : Prestations d'expertise approfondi des alternateurs ;**

Ce lot est réservé aux Cabinets d'expertise et comprend notamment les prestations suivantes :

- Réaliser les prestations de diagnostic approfondi des alternateurs de la centrale, comprenant à minima :
  - La définition des phases cruciales de requalification des alternateurs par la réalisation et l'analyse des tests ;
  - Le diagnostic de l'ensemble statorique de chacun des trois alternateurs (contrôle visuel, essais de polarisation, mesures de pertes diélectriques, mesures en haute tension continue, mesures des décharges partielles) ;
  - Le diagnostic de l'ensemble rotorique de chacun des trois alternateurs (contrôle visuels, mesures de la résistance d'isolement, mesures de l'équirépartition entre pôles, mesures et contrôle des résistances de contact des connexions interpolaires et liaison bagues-bobines) ;
  - L'établissement d'un plan d'actions correctives adapté ;
- La définition de l'ensemble des travaux à réaliser ainsi que leur méthodologie pour réhabiliter les alternateurs et leurs systèmes auxiliaires et remettre la centrale de Mekin en fonctionnement ;
- L'évaluation des coûts totaux des travaux de réhabilitation des alternateurs et leurs systèmes auxiliaires ;
- La planification d'un séquençage de remise en fonctionnement des alternateurs en fonction des ressources annuelles allouées pour les travaux de réhabilitation ;
- La rédaction d'un plan de maintenance et d'exploitation et d'un plan de surveillance de la centrale ;
- La préparation du dossier de consultation permettant de définir avec précision les exigences du Maître d'ouvrage et les critères pour sélectionner l'entreprise la mieux-disante pour réaliser les travaux de réhabilitation des alternateurs et de remise en fonctionnement de la centrale de Mekin.

#### **5.3.        Lot 3 : Prestations d'expertise approfondi des turbines.**

- La réalisation des prestations de diagnostic approfondi de l'ensemble turbine-alternateur de chaque groupe ;
- La définition de l'ensemble des travaux à réaliser ainsi que leur méthodologie pour réhabiliter les turbines et leurs systèmes auxiliaires et remettre la centrale de Mekin en fonctionnement ;
- L'évaluation des coûts totaux des travaux de réhabilitation des groupes turbines et leurs systèmes auxiliaires ;
- La planification d'un séquençage de remise en fonctionnement des turbines en fonction des ressources annuelles allouées pour les travaux de réhabilitation ;
- La rédaction d'un plan de maintenance et d'exploitation et d'un plan de surveillance de la centrale ;

*BR*

- La préparation du dossier de consultation permettant de définir avec précision les exigences du Maître d'ouvrage et les critères pour sélectionner l'entreprise la mieux-disante pour réaliser les travaux de réhabilitation et de remise en fonctionnement des turbines de la centrale de Mekin.

## **6- FINANCEMENT :**

Les prestations objets du présent AAMI seront financées par le budget d'investissement de la société HYDRO-MEKIN, exercice 2025.

## **7- DUREE DE LA MISSION :**

La durée des prestations est estimée à **soixante (60) jours** intégrant les délais de validation des différents rapports. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## **8- DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les candidats au présent Avis à Manifestation d'Intérêt devront fournir **en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies** les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

### **7.3. Volume 1 : Pièces administratives**

Le dossier administratif comprendra les documents administratifs ci-après (en originaux ou copies certifiées conformes et en cours de validité suivant la législation camerounaise) :

- Statut juridique de la société et numéro de registre du commerce et du crédit immobilier (copies certifiées) ;
- Qualité du signataire de la soumission et procuration (original) ;
- L'original de l'attestation de non faillite établie par le Tribunal du lieu du siège de la société ou toute autre entité dédie datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;
- L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une Banque agréée par le Ministre en charge des Finances, ou une banque internationale reconnue et acceptable par le Maître d'Ouvrage.
- Pour les soumissionnaires établis au Cameroun, les pièces suivantes datant de moins de trois mois :
  - La copie de l'attestation d'immatriculation en cours de validité, certifiée par le service émetteur;
  - L'original de l'attestation de conformité fiscale ;
  - L'original de l'attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable
- Les pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement ainsi que l'accord de groupement ;
- L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois.

### **7.4. Volume 2 : Dossier Technique**

HYDRO-MEKIN invite tous les cabinets d'expertise et Entreprises de travaux intéressés et ayant une réputation établie à manifester leur intérêt à fournir :

- a- une lettre de motivation du candidat montrant son intérêt pour la mission ;



- b-** les références du candidat dans les travaux similaires, ou dans les missions d'études, de dimensionnement, ou de suivi de montage des groupes turbines alternateurs (joindre les copies des contrats, PV de réception, attestation de bonne exécution) ;
- c-** les références de son personnel clé (CV, copie des diplômes, copies d'attestation d'appartenance à des ordres professionnels éventuellement) ;
- d-** la méthodologie d'exécution de la prestation faisant également ressortir un planning et l'organigramme de l'équipe à mettre en place ;
- e-** la capacité financière d'un montant supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) FCFA.

Pour les cabinets d'expertise ou entreprises qui soumissionnent pour deux ou trois lots, seul le volume 2 (dossier technique) devra être établi pour chaque lot. Chaque enveloppe devra préciser le numéro du lot.

## 9- CRITERES DE QUALIFICATION

### 9.1. Critères éliminatoires :

- Dossier incomplet ou pièces non conformes,
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Note technique inférieure à 70 sur 100 ;

### 9.2. Critères essentiels :

Le dossier technique de chaque cabinet sera évalué sur 100 points ou moins en fonction du lot choisi par le soumissionnaire et des critères qui lui sont applicables, conformément à la grille de notation suivante :

N°	Critères d'évaluation des soumissionnaires	Notation		
		Lot1	Lot2	Lot3
1	Références du Cabinet ou de l'Entreprise	25 pts	25 pts	25 pts
1.1	Références générales (ancienneté) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre d'années &lt; 05 ans</li> <li>- 07 pts si 05 ans ≤ nbre d'années &lt; 15 ans</li> <li>- 10 pts si nbre d'années ≥ 15 ans</li> </ul> Références dans les prestations similaires (diagnostic et l'audit de groupe turbines alternateurs ainsi que leurs équipements auxiliaires) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre de projets &lt; 03</li> <li>- 10 pts si 03 ≤ nbre de projets ≤ 05</li> <li>- 15 pts si nbre de projets &gt; 05</li> </ul>	10	10	10
2	Personnel clé de la mission	45	45	45
2.1	Expert turbinier hydro-mécanicien			
a	<i>Diplôme universitaire en électromécanique, mécanique ou équivalent</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si &lt; Bac+5</li> <li>- 2 pts si ≥ Bac+5</li> </ul>	02 pts	NA	02 pts
b	<i>Expérience générales</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 pts si nbre d'années &lt; 20 ans</li> </ul>	06 pts	NA	06 pts

Br

	- 06 pts si nbre d'années $\geq$ 20 ans			
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> - 0 pts si nbre de projets $<$ 03 - 07 pts si nbre de projets $\geq$ 03	07 pts	NA	07 pts
<b>2.2</b>	<b>Expert électromécanique</b>			
a	<i>Diplôme universitaire en électromécanique, mécanique ou équivalent</i> - 0 pts si $<$ Bac+5 - 2 pts si $\geq$ Bac+5	02 pts	02 pts	02 pts
b	<i>Expérience générales</i> - 0 pts si nbre d'années $<$ 20 ans - 06 pts si nbre d'années $\geq$ 20 ans	06 pts	06 pts	06 pts
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> - 0 pts si nbre de projets $<$ 03 - 07 pts si nbre de projets $\geq$ 03	07 pts	07 pts	07 pts
<b>2.3</b>	<b>Expert électricien</b>			
a	<i>Diplôme universitaire en génie électrique ou équivalent</i> - 0 pts si $<$ Bac+5 - 2 pts si $\geq$ Bac+5	02 pts	02 pts	02 pts
b	<i>Expérience générales</i> - 0 pts si nbre d'années $<$ 15 ans - 06 pts si nbre d'années $\geq$ 15 ans	06 pts	06 pts	06 pts
c	<i>Expérience dans les prestations similaires</i> - 0 pts si nbre de projets $<$ 03 - 07 pts si nbre de projets $\geq$ 03	07 pts	07 pts	07 pts
<b>4</b>	<b>Plan de travail et méthodologie proposés</b>	<b>15 pts</b>	<b>15 pts</b>	<b>15 pts</b>
4.1	<i>Compréhension de l'objet de la mission</i> - si médiocre : 0 pt - si satisfaisante : 04 pts - si très bonne : 06 pts	06 pts	06 pts	06 pts
4.2	<i>Organigramme</i> - si médiocre : 0 pt - si satisfaisante : 02 pts - si très bonne : 04 pts	04 pts	04 pts	04 pts
4.3	<i>Planning proposé</i> - si médiocre : 0 pt - si satisfaisant : 03 pts - si très bon : 05 pts	05 pts	05 pts	05 pts
5	<b>Capacités financières (joindre les pièces justificatives)</b> <b>Fonds propres</b> - si $<$ 50 millions: 0 pt - si $\geq$ 50 millions : 10 pts	10 pts	10 pts	10 pts
<b>6</b>	<b>Présentation de l'offre</b>	<b>5 pts</b>	<b>5 pts</b>	<b>5 pts</b>
6.1	Clarté du document	2 pts	2 pts	2 pts

97

6.2	Reliure/intercalaires de couleur	2 pts	2 pts	2 pts
6.3	Pagination	1 pt	1 pt	1 pt
	<b>TOTAL</b>	<b>100 pts</b>	<b>85 pts</b>	<b>100 pts</b>

## 10- DEPOT ET PRESENTATION DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou anglais en **sept exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés d'HYDRO-MEKIN, sis au 1<sup>er</sup> étage de la Direction Générale, Etoa-Meki, B.P : 13 155 Yaoundé, sous pli fermé au plus tard le **21/03/2025** à 12 heures, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 001/AAMI/HYDRO-MEKIN/2025 DU 25/02/2025**

**Pour le recrutement d'un ou plusieurs cabinets d'expertise et d'entreprises de travaux pour la réalisation du diagnostic approfondi des groupes turbines alternateurs de la centrale de Mekin suite au sinistre d'inondation survenu du 15 au 22 septembre 2024 et la rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation desdits groupes et la remise en fonctionnement de la centrale de Mekin.**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement**

Les offres parvenues après ce délai seront rejetées.

L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir deux (02) enveloppes intérieures cachetées :

- Une première enveloppe dite « **Enveloppe A** » cachetée « **Dossier administratif** » ;
- Une deuxième enveloppe dite « **Enveloppe B** » cachetée « **Dossier technique** ».

## 11- PUBLICATION DES RESULTATS

Les cabinets ou les entreprises ayant obtenus des notes supérieures ou égales à 70 pts/100 seront invités par le Maître d'ouvrage à participer à l'Avis d'Appel d'Offres restreint.

Les cabinets non retenus seront invités à retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi elles seront détruites sans qu'il n'ait lieu à réclamation.

## 12- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Technique d'HYDRO-MEKIN, Tél : +237 697 16 32 34/+237 656 51 15 22 ; e-mail : [nbumsong@yahoo.fr](mailto:nbumsong@yahoo.fr).

Le reste sans changement.

Fait à Yaoundé le **18 MARS 2025**  
**Le Directeur Général d'HYDRO-MEKIN**  
**Maître d'Ouvrage**

### Ampliations :

- CIPM/HYDRO-MEKIN
- ARMP pour publication
- PCA/HYDRO-MEKIN
- Archives/chrono
- Affichage

